



Comité des Fêtes

Le comité des fêtes de Saint-Clar de Rivière a tenu son assemblée générale jeudi 29 avril

2010 afin de renouveler son bureau.

Voici sa nouvelle composition :

Président d'Honneur : Etienne GASQUET, maire de St Clar

Président : Christophe REY

Vice-président : Laurent ROSSIGNOL

Secrétaire : Marie-Christine CIMBER

Trésorier : Jérôme PACHECO

Vice-trésorière : Marie-Christine VERRO

Le bilan de l'année 2009 a été présenté par l'ancien bureau et les projets 2010 ont été décidés :

Fête de la musique le lundi 21 juin 2010.

Fête du 14 juillet 2010.

Fête locale les 17/18/19 septembre 2010.

Toutes ces bonnes volontés auront à cœur de divertir les St Clarais et de contribuer au dynamisme de notre village.

Comité des Fêtes Fête de la Musique à Saint Clar de Rivière

A l'initiative du comité des fêtes, l'arrivée de l'été s'est fêtée en musique le 21 juin comme le veut la tradition. Beaucoup de Saint-Clarais ont répondu présent à cette 29^{ème} fête de la musique orchestrée par le comité et la participation amicale de Joachim à la sono.

Musique et danse se sont bien accordées grâce à une démonstration de danse country et plusieurs spectateurs se sont prêtés au jeu en rejoignant les danseurs sur la piste.

L'été n'était pas encore affiché au thermomètre mais bien présent du côté ambiance.



ASSOCIATION CULTURELLE, sportive et de loisirs

12/09/2010 - TIR à l'ARC rencontre départementale à St Clar de Rivière.

19/09/2010 - TIR à l'ARC initiation et expo sports à la journée du jouet à LHERM.

25/09/2010 - TIR à l'ARC initiation et expo sports à la journée nationale du sport à St Clar de Rivière. 44 disciplines sportives en timbres et cartes postales et invitation adressée à divers sportifs pour autographe et renseignements sur leur discipline.

Un recueil édité par le Ministère de la Défense avec la participation du Musée National de la Résistance regroupe 75 lettres de 57 résistants et otages fusillés au Mont Valérien. C'est un document émouvant qui permet de retrouver les derniers adieux des condamnés : Estienne d'ORVES, Gabriel PERI, les otages du Lycée Buffon, les résistants du réseau Manouchian... Les lettres d'Antoine THOMAS, père de Raymonde ALBARET, figurent dans ce recueil.

Raymonde ALBARET membre de l'association des Fils de Tués de la Haute Garonne et de la FNAR est responsable, dans le cadre du devoir de mémoire, d'exposition sur le thème « Une page de notre histoire », guerre 14-18 et 39-45 pour écoles, collèges, mairies ou cérémonies du souvenir.

L'association vous remercie de votre aide et de votre compréhension lors des organisations qui perturbent tranquillité, stationnement et circulation.

L'association est à l'écoute de vos suggestions et vous invite aux réunions mensuelles le premier jeudi du mois à 20h30 salle de l'association (anciennes écoles).

Raymonde ALBARET, la correspondante de la dépêche, est à votre disposition pour tout article que vous souhaitez voir figurer dans les colonnes du journal.



VIDE GRENIER

Cette année encore le 13 juin à St Clar le vide grenier, organisé par l'association culturelle, sportive et de loisirs, a connu un vif succès.

CARTE SCOLAIRE :

C'est avec une immense déception que j'ai appris par courrier la décision de l'éducation nationale relayée par le Conseil Général de ne pas envoyer les enfants de St Clar au collège de Rieumes. Le travail accompli par les parents d'élèves pendant 4 mois a été remarquable. Un dossier complet a été apporté : effectif, transport, économies d'argent ... mais malgré toutes ces preuves, l'entêtement et l'illogisme ont primés. Cette décision qui ne reflète en rien la réalité du terrain laisse à bon nombre d'entre nous une grande amertume et peut être même de la rancœur. E. G.

Le Foyer Rural
A fêté ses
30 ans !!
le Samedi 3 juillet

-> au City-Park à partir de 18h pour une animation fest
-> à la Salle des Fêtes à partir de 17h

Programme

- Présentation des activités du Foyer :
- démonstration de gym aérobic, jeux solos, danses de salon
- participation de la chorale
- exposition des œuvres réalisées par l'atelier artistique

Le spectacle s'achève par un repas convivial (contribution de 8€ par table) - 5€ pour les enfants de moins de 12 ans, gratuits pour les moins de 6 ans) (votre entrée libre)

général, y France!

Apéritif offert par le Foyer Rural (Salle des Fêtes)

Depuis quelques jours, l'antracnose, s'attaque aux feuilles des platanes saint clarais, provoquant leur dépérissement et leur chute. Cette maladie n'est pas rare à cette époque de l'année. Ce phénomène « automnal » s'explique par la présence d'un champignon qui se loge dans les nervures des feuilles n'ayant pas atteint l'âge adulte. Le changement climatique (de fortes pluies suivies par des températures douces) est l'occasion propice pour le champignon de se répandre et de venir boucher les nervures des feuilles. Il n'existe pas de remède biologique et la seule solution pour éradiquer ce champignon réside dans l'utilisation de produits particulièrement toxiques. Il est donc préférable de ne pas traiter plutôt que d'exposer la population à de tels produits. L'antracnose ne met pas la vie des arbres en danger.



Les propriétaires ou détenteurs de chiens d'attaque (catégorie 1) ou de chiens de garde et de défense (catégorie 2) doivent être titulaires d'un permis de détention au 01 janvier 2010. Ce permis est délivré par les maires, sur présentation d'un certain nombre de pièces, notamment une évaluation comportementale du chien, réalisée par un vétérinaire, et une attestation d'aptitude du maître,

obtenue avec un formateur agréé.

Propriétaires de chiens, êtes vous bien assurés ? Un chien errant ou fugueur est un chien en danger, mais c'est également un danger pour les autres, en cas d'accident votre responsabilité peut être recherchée.



Détérioration des espaces verts.

Près des écoles, deux arbres ont été volontairement coupés.

Régulièrement les barrières sont cassées pour le passage des engins motorisés avec dégradation des chemins, des espaces verts et des poubelles...

La circulation des véhicules à moteur (**QUAD, SCOOTER, MOTO...**) dans les espaces publics ou naturels est interdite. En effet, cette circulation n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique et soumise au code de la route. Il s'agit, en général, des routes nationales, départementales, communales ou des chemins ruraux. La pratique du hors piste est donc interdite.



ENVIRONNEMENT

Nous vous rappelons que seul le verre doit être déposé dans le récup' verre. **Ne laissez pas d'autres déchets à proximité** comme nous l'avons constaté à plusieurs reprises.

Des déchetteries sont à votre disposition dont, l'accès est gratuit, pour les huiles usées, ferrailles, déchets végétaux ou ménager, gravats, pneus, meubles, ...

Ramassage des encombrants :
07/09 et 23/11/2010



RAPPEL : les poubelles ne doivent pas rester sur les trottoirs ou la voie publique mais être rentrées après le passage du camion.

CADASTRE de MURET

159 AVENUE Jacques Douzans
31600 MURET
05 62 23 12 40

MISE A JOUR DU PLAN CADASTRAL

AVIS

AUX PROPRIETAIRES FONCIERS

MM. les propriétaires fonciers sont informés qu'il sera procédé à la mise à jour du plan cadastral de leur commune.

Les travaux se dérouleront du 20 au 31 JUILLET 2010

Les propriétaires sont instamment invités:

- A réserver le meilleur accueil au géomètre du cadastre, M Gilles BRU, chargé des travaux et à son aide
- A fournir toutes indications propres à faciliter l'identification et la délimitation de leurs immeubles et à lui communiquer les plans qu'ils possèdent.
- A vérifier son identité et lui demander sa carte professionnelle .
- Il est rappelé enfin qu'à cette occasion, les géomètres sont autorisés à pénétrer dans les propriétés (à l'exclusion de l'intérieur des habitations), qu'elles soient closes ou non closes.

Le Maire,



Cette opération ne concerne que la mise à jour des constructions, en particulier ne seront pas traités les problèmes liés aux limites parcellaires ou à tout autre litige entre propriétaires



ECOLES

Du côté Maternelle, l'espace « poubelles » a été modifié et un petit local a été construit par les employés communaux. Il permettra à l'association des parents d'élèves ainsi qu'au personnel des écoles de stocker du matériel.



URBANISATION 2ÈME TRANCHE

Courant avril ont démarré les travaux de la 2ème tranche d'urbanisation :



- détournement de la route devant la vierge,
- création du pluvial,
- enfouissement de tous les réseaux,
- **création d'un parvis devant l'église,**
- création de trottoirs,
- création de places de parking,
- **agrandissement de l'espace piétonnier** aux abords de la salle des fêtes.

Ces travaux devraient être achevés dans les mois à venir.